

Flash nucléaire 7

Juillet 2013 / Raccourci de faits et d'opinions alimentant le débat nucléaire

Allemagne: adoption de la loi sur la sélection d'un site pour le futur dépôt final

Le Bundestag et le Bundesrat ont adopté un projet de loi sur la recherche et la sélection d'un site pour un dépôt final destiné aux déchets hautement radioactifs. En dépit d'une opposition du groupe socialiste et de l'abstention du Parti libéral-démocrate (FDP), le Bundestag a adopté le texte concerné le 28 juin 2013. C'est le ministère fédéral de l'Environnement dirigé par Peter Altmaier (CDU) qui en était à l'initiative. Le texte avait été approuvé dès avril 2013 par le cabinet ministériel, et le feu vert donné par le Bundesrat le 5 juillet 2013 n'était qu'une formalité. La loi fixe les différentes étapes de la procédure de «recherche sans parti pris et de sélection d'un site permettant le stockage sûr de déchets radioactifs». Elle prévoit également que le site sur lequel sera construit le dépôt en question sera règlementé par une loi fédérale. M. Altmaier avait expliqué lors des débats qui ont précédé le vote que la loi permettrait de trouver une solution adaptée à une des questions litigieuses les plus importantes de ces trente dernières années.

Grande-Bretagne: dix milliards de livres pour Hinkley Point

Le gouvernement britannique a annoncé le 27 juin 2013 vouloir accorder une garantie d'Etat de 10 milliards de livres (CHF 14,4 mia.) dans le cadre du financement de la nouvelle centrale nucléaire Hinkley Point. Cette somme sera prélevée d'un budget total de 100 milliards de livres, alloué à des projets infrastructurels concernant par exemple des routes, des voies ferrées ou encore le domaine énergétique. Le gouvernement souhaite ainsi booster l'économie britannique. Le ministre des Finances a expliqué qu'Hinkley Point était ici «préqualifiée» pour une garantie d'Etat dans le domaine des infrastructures et que la garantie concernée n'aurait

pas la forme d'une subvention publique. Il s'agit là de la condition sine qua none pour qu'un contrat correspondant soit conclu avec EDF. L'entreprise prévoit de construire dans un premier temps deux réacteurs d'une puissance totale de 3200 MW du type EPR sur le site d'Hinkley Point, dans le sud-ouest de l'Angleterre. En mars 2013, le ministère de l'Energie avait délivré l'autorisation de construction correspondante, la première accordée pour une centrale nucléaire depuis 1995.

Lancement de la construction de Shin-Hanul 2, en Corée du sud

Le 19 juin 2013, l'entreprise d'Etat Korea Hydro & Nuclear Power Company Ltd. (KHNP) a célébré le lancement officiel des travaux de construction de Shin-Hanul 2 (anciennement Shin-Ulchin 2). L'installation, qui repose entièrement sur la technologie sud-coréenne, a une puissance électrique d'environ 1300 MW. Sa mise en service est prévue pour 2018. Cinq tranches nucléaires sont désormais en cours de construction en Corée du Sud, dont une qui doit être mise en exploitation cette année. Les quatre autres seront connectées au réseau d'ici 2022.

Nouvelles directives de sécurité pour les centrales nucléaires japonaises ...

Le 8 juillet 2013, de nouvelles directives de sécurité, plus strictes, concernant les centrales nucléaires sont entrées en vigueur; elles prennent en compte les enseignements tirés de l'accident de réacteur de Fukushima-Daiichi. L'autorité de régulation nucléaire japonaise (NRA) avait commencé à élaborer les nouvelles directives en octobre 2012, soit un mois après sa création. Celles-ci concernent trois grands domaines: la sécurité de conception, les mesures contre les accidents graves ainsi que les normes de sécurité en cas de séismes et de tsunamis. Auparavant

Rédaction:

C. Baechel, M.-F. Aepli,
B. Bechtold, M. Brugger,
M. Rey, M. Schorer, D. Stebler

Forum nucléaire suisse
Case postale 1021
3000 Berne 14
Téléphone 031 560 36 50
Téléfax 031 560 36 59
info@forumnucleaire.ch
www.forumnucleaire.ch

Parution: 12 fois par an
ISSN 1421-0355

© 2013 by Forum nucléaire suisse

facultatives, les directives obligent désormais pour la première fois les exploitants à prendre des mesures de prévention destinées à réduire les risques d'accident grave. Les exploitants disposent de cinq ans pour les mettre en œuvre.

... et plusieurs demandes de remise en service

Les nouvelles directives de sécurité entrées en vigueur, quatre électriciens japonais ont remis à l'autorité de régulation nucléaire japonaise (NRA) des demandes d'autorisation d'exploitation pour douze centrales nucléaires au total. Suite à l'accident de réacteur de Fukushima-Daiichi, les 50 tranches nucléaires du pays avaient été déconnectées du réseau. Seules les tranches Ohi 3 et 4 avaient obtenu une autorisation de reconnexion au réseau. La NRA estime qu'elle aura traité l'ensemble des nouvelles demandes d'ici un an.

Mission de suivi de l'IRRS pour l'IFSN

L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) veut maintenir son travail au plus haut niveau de qualité. Elle a donc déposé auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique une demande officielle visant la réalisation d'un Integrated Regulatory Review Service (IRRS), ou mission IRRS de suivi. Cette vérification aura probablement lieu en 2015. Elle aura pour objectif de vérifier l'application des recommandations de la dernière mission IRRS datant de 2011. «La sécurité est un processus d'amélioration continue. C'est pourquoi nous devons constamment remettre en question nos procédés, et les optimiser», a expliqué le directeur de l'IFSN, Hans Wanner. Or le recours à des évaluations externes rend possible cette amélioration continue du travail d'une autorité de surveillance. En 1998, la Suisse a été le premier pays européen à se soumettre à une vérification d'experts internationaux. La mission de suivi avait ensuite eu lieu en janvier 2003.

La première pierre du SwissFEL posée

Le 3 juillet 2013, des représentants des milieux politique, économique et scientifique ont célébré la pose de la première pierre de la nouvelle grande installation de recherche SwissFEL de l'Institut Paul-Scherrer (PSI). Celle-ci émettra à partir de 2016 de très courtes impulsions de rayons X ayant les propriétés du laser. Elle permettra aux chercheurs de suivre des processus extrêmement rapides tels que l'apparition de nouvelles molécules lors de réactions chimiques, de déterminer la structure détaillée de protéines vitales ou encore de comprendre la composition exacte de matériaux.

La consommation énergétique suisse 2012 en hausse de 3,7%

En 2012, la consommation finale d'énergie en Suisse a augmenté de 3,7% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 882'280 térajoules (TJ). L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) explique cette hausse de la consommation par un hiver plus froid, de bonnes performances économiques et la croissance constante de la population. La consommation d'huile de chauffage extra-légère a augmenté de 7,4%. La consommation de carburant a elle aussi globalement augmenté (+1,1%), de même que la consommation d'électricité (+0,6%) et celle de bois-énergie (+10,6%). L'utilisation de la chaleur ambiante au moyen de pompes à chaleur est elle aussi très nettement en hausse avec 16,9%, ce qui souligne la tendance durable pour ce système de chauffage, indique l'OFEN. Le chauffage à distance présente un taux de croissance élevé lui aussi (+6,4%). Comme l'année précédente, on note une augmentation significative du recours au solaire (+11,4%), au biogaz (+4,8%) et aux biocarburants (+15,6%). La valorisation énergétique des déchets industriels (-2,6%) et la consommation de charbon (-8,7%) ont quant à elles reculé.

Le «Flash nucléaire» peut également être commandé sous forme de lettre d'information électronique sur le site www.forumnucleaire.ch.